



KANESATAKE

DESCRIPTION

Les terres de l'établissement de Kanesatake comprennent les lots et parties de lots suivants du cadastre de la paroisse de L'Annonciation-du-Lac-des-Deux-Montagnes :

les lots 6, 7 (partie), 8 (parties), 15 (parties), 15-1 (parties), partie des lots 15-62 à 15-70, 16 (parties), 16-3 (partie), 16-4, 16-5, 16-7, 16-8, 16-9, 16-10, 16-14 (partie), 16-15, 16-16 à 16-22, 16-23, 16-24, 16-25, 16-26, 16-27 (partie), 16-33 (partie), 16-34, 16-35, 16-39, 16-40, 16-41, 16-42 à 16-45, 16-46 (partie), 16-50 (partie), 16-51 à 16-57, 16-59 (partie), 16-60, 16-62 à 16-70, 16-85, 17 (parties), 17-1-1 (partie), 17-1-2 (partie), 17-1-3 (partie), 17-1-18 (parties), 17-2 (partie), 17-38, 17-57 à 17-60, 17-71 à 17-80, 17-84 à 17-115, partie des lots 17-116 à 17-124, partie des lots 17-126 à 17-137, 17-177 (partie), 17-185 (parties), 17-185-1, 17-185-2, 17-185-4, 17-186-1, 17-186-4, 17-186-5, 17-186-9, 17-186-10, 17-186-12 à 17-186-25, 17-186 (partie), 17-189 (partie), 17-191-1 (parties), 17-191-2 à 17-191-6, 17-191-7 (parties), 17-191-11 (partie), 17-191-12, 17-191-13 (parties), 17-192 (parties), 17-193 (partie), 17-202 (partie), 17-203 (partie), 17-204 (parties), 17-205, 17-206, 17-207, 17-208, 17-209, 17-210, 17-211 à 17-216, 17-217, partie des lots 17-218 à 17-221, 17-222 à 17-228, 17-230 à 17-234, 17-235 (parties), 17-236 (partie), 17-237 (partie), 17-238 (partie), 17-239 (partie), 17-240, 17-241 (parties), 17-242, 17-243, 17-244, 17-245, 17-247, 17-248 à 17-252, partie des lots 17-253 à 17-261, 17-262 (partie), 17-263 à 17-267, 17-268 (partie), 17-269, 17-270-1, 17-270-2, 17-270 (parties), 17-271 (partie), 17-272 (partie), 17-273 (partie), 17-274 (partie), partie des lots 17-275 à 17-278, 17-279 (partie), 17-280 (partie), 17-281, 17-285, 17-293 à 17-304, 17-305, 17-306 à 17-311, 17-312, 17-313, 17-314, 17-315, 17-316, 17-329 à 17-333, 17-354, 17-355, 17-356, 17-357, 17-358, 17-359, 17-360, 17-368, 17-369, 17-370, 17-371-1 à 17-371-5, 17-371-6 (parties), 17-371-7, 17-371-8, 17-371-10 à 17-371-13, 17-371-15 à 17-371-21, 17-371-22 (partie), 17-371-23 à 17-371-33, 17-371-34 (partie), 17-371-35, 17-371-36 (partie), 17-371-37, 17-371-38, 17-371-39 (partie), 17-371-40 (partie), 17-371-41 (parties), 17-371-42 (parties), 17-371-43 (parties), 17-371-44, 17-371-45, 17-371-46, 17-371-47, 17-371-48, 17-371-49, 17-371-50, 17-371-51, 17-371-52, 17-371-53, 17-371-54, 17-371-55, 17-371-56, 17-371-57 à 17-371-62, 17-371-63, 17-371-64, 17-371-65, 17-371-66 (partie), 17-371-67, 17-371-68 à 17-371-72, 17-371-73, 17-371-74, 17-371-75 à 17-371-79, 17-371-80 (parties), 17-371-81 à 17-371-84, 17-371-85 à 17-371-90, 17-371-91, 17-371-92, 17-371-93, 17-371-94 à 17-371-103, 17-371-105, 17-371 (parties), 17-373 (partie), 17-374 (partie), 17-379 à 17-382, 17-388, 17-407, 17-408, 17-411, 17-420, 17-421, 17-423 à 17-426, 17-427, 17-428, 18 (parties), 23 (parties), 24 (partie), 25 (partie), 26 (partie), 29 (parties), 72, 74 (partie), 121 (parties), 122 (parties), 124 (parties), 127 (parties), 195-24, 195-25, 195-36 (partie), 195-37 (partie), 195-40, 195-41 (partie), 195-57 (partie), 195-58 (partie), 195-59, 195-69 (partie), 195-70, 195 (parties), 254-1 à 254-4, 255-1 à 255-4, 277 (partie), 278 à 285, 286 (partie), 334-1 à 334-4, 334-10, 334-12, 334-13, 334-18, 355-1, 355-2 et 355 (parties).

L'établissement s'étend sur 1142 hectares au total.

LOCALISATION

L'établissement de Kanesatake est situé sur la rive nord de la rivière Outaouais, près du lac des Deux-Montagnes, à 53 kilomètres à l'ouest de Montréal.

HISTORIQUE FONCIER

17 octobre 1717

Concession de la seigneurie du lac des Deux-Montagnes par le marquis de Vaudreuil et Michel Bégon, respectivement gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à messieurs les Ecclésiastiques du séminaire Saint-Sulpice de Montréal pour le transfert de la mission indienne de Sault-au-Récollet sur l'Île de Montréal vers un nouveau site appelé Oka.

27 avril 1718

Ratification de la concession de la seigneurie du lac des Deux-Montagnes par le roi de France. Cette seigneurie était accordée pour le bien-être et l'instruction des Indiens.

2 octobre 1719

Insinuation au Conseil supérieur de la Nouvelle-France (Registre de l'intendance no 6, folio 9).

1839

Le rapport du Parlement de 1839 mentionne que la population vivant sur la seigneurie comprend 418 Algonquins, 318 Nipissings et 314 Iroquois, pour un total de 1 050 habitants.

1841

Ordonnance du Conseil privé du Canada (3-4 Victoria, chapitre 30) confirmant le titre des " Ecclésiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal ". Il ne nous a pas été loisible de consulter ce document qui pourrait être déposé aux Archives nationales à Ottawa.

1912

Appel au Conseil privé qui donna raison au Bas-Canada. La Loi de 1841 confirmait sans équivoque le titre de la seigneurie du lac des Deux-Montagnes aux ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice. Ce document se trouve probablement aux Archives nationales, à Ottawa.

1851

Un certain nombre d'Algonquins quittèrent la seigneurie pour se rendre habiter dans la région de Maniwaki.

1877

Dispute entre les Sulpiciens et les Indiens qui sont demeurés sur la seigneurie à propos de la propriété des terres occupées par les Indiens.

1881

Les Sulpiciens et les Indiens se mettent d'accord pour régler leurs différends. Les Indiens choisissent de déménager dans la région de Muskoka (Ontario) nommée Gibson. En dépit de l'accord, un certain nombre d'Indiens restèrent à Oka et furent rejoints plus tard par quelques familles revenues de Gibson.

16 mars 1925 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 15153

Le gouvernement du Canada achète des Ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal les lots 17-57 à 17-60 inclusivement du cadastre de la paroisse de L'Annonciation-du-Lac-des-Deux-Montagnes.

4 mai 1944

Décret en conseil 3341 du gouvernement du Canada autorisant l'achat de la *Compagnie immobilière belgo-canadienne* de terres à bois pour le bénéfice des Indiens d'Oka.

2 avril 1945 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 4156-120

Décrets en conseil 2124 et 2124a du gouvernement du Canada autorisant l'achat de terres des fiduciaires des Sulpiciens dans la seigneurie du lac des Deux-Montagnes suivant les stipulations mentionnées dans ces décisions.

11 avril 1945 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 4157-120

Le gouvernement du Canada achète de la *Compagnie immobilière belgo-canadienne* des lots à bois du mont Saint-Alexis comprenant les lots 277 à 285, la moitié sud-ouest du lot 286, la partie sud-est du lot 7, la partie sud-est du lot 8, une partie du lot 15, la partie nord-ouest du lot 17 et la partie nord-est du lot 17 du cadastre de la paroisse de L'Annonciation.

La superficie indiquée est d'environ 550 acres.

31 mai 1945 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 7687

Le gouvernement du Canada achète des Sulpiciens les lots 6, 7 (partie), 8 (partie), partie des lots 15-62 à 15-70 incl., 15 (partie), 17-38, 17-71 à 17-80, 17-84 à 17-115, partie des lots 17-116 à 17-124, partie des lots 17-126 à 17-137, 17 (parties), (2), 18 (parties), 23 (parties), 24 (partie), 25 (partie), 26 (partie), 29 (parties), 72, 74 (partie), 121 (parties), 122 (parties), 124 (parties), 127 (parties), 195-24, 195-25, 195-36 (partie), 195-37 (parties), 195-40, 195-41 (partie), 195-57 (partie), 195-58 (partie), 195-59, 195-69 (partie), 195-70, 195 (parties), 254-1 à 254-4, 255-1 à 255-4, 334-1 à 334-4, 334-10, 334-12, 334-13 et 334-18.

La superficie totale indiquée est de 1 550,95 acres.

9 octobre 1952

Décret en conseil 4253 du gouvernement du Canada autorisant des fonds pour l'achat de terres.

13 août 1958 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 4159-120

Le gouvernement du Canada achète de Jean-Louis Proulx et J. Harris Lauzon une partie du lot 17 de la paroisse de L'Annonciation-du-Lac-des-Deux Montagnes. Superficie visée : 1,32 acre.

5 juillet 1960

Résolution du conseil de bande acceptant que les lots 195-24 et 195-25 soient transférés au ministère des Travaux publics pour la construction d'un bureau de poste.

2 février 1961 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 4160-120

Décret en conseil 1961-120 - Le gouvernement du Canada autorise le transfert de régie et d'administration du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration au ministère des Travaux publics du Canada.

4 mai 1961 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 4161-120

Décret en conseil 1961-648 - Le gouvernement du Canada autorise le transfert de régie et d'administration, du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration au gouvernement du Québec, concernant une partie des lots 15 et 17 de la paroisse de L'Annonciation du-Lac-des-Deux-Montagnes pour l'élargissement de la Route 29. La superficie mentionnée est de 12,37 acres.

23 octobre 1963 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 4162-120

Acte de correction passé entre le curateur des biens de la *Compagnie immobilière belgo-canadienne* et le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration concernant la description révisée de la partie sud-ouest du lot 286. Cette description révisée doit remplacer celle décrite dans l'acte passé le 11 avril 1945.

3 mars 1966 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 4164-120

Décret en conseil du gouvernement du Canada autorisant l'achat d'une partie du lot 15 de la paroisse de L'Annonciation-du-Lac-des-Deux-Montagnes.

21 décembre 1966 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 4165-120

Le gouvernement du Canada achète de Placide Guindon une partie du lot 15 de la paroisse de L'Annonciation du-Lac-des-Deux-Montagnes. Superficie : 19,8 acres.

10 novembre 1967 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 4166-120

Décret en conseil 1967-2128 du gouvernement du Canada autorisant l'usage résidentiel des lots 17-57 à 17-60. Ce décret est assujéti aux " autres clauses " spécifiées dans l'acte du 31 mai 1945 passé avec les Sulpiciens.

9 février 1972 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT X15485

Le gouvernement du Canada achète, des Prêtres de Saint-Sulpice de Montréal, une partie du lot 17 de la paroisse de L'Annonciation-du-Lac-des-Deux-Montagnes. La superficie indiquée est de 3,04 acres.

22 novembre 1974

Le gouvernement du Canada achète de Y. Bélair, J. Proulx et G. Landreville le lot 195-110 (partie) et le lot 195-111 (partie), pour une superficie totale de 11 280 pieds carrés.

21 avril 1977 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 89554

Décret en conseil 1977-1104 du gouvernement du Canada autorisant le transfert du lot 195-110 (partie) et du lot 195-111 (partie) du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien au ministère des Travaux publics. La superficie visée est de 11 288 pieds carrés. Ces lots déclarés excédentaires seront cédés à la *Corporation municipale d'Oka*.

14 février 1985 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 101091

Le gouvernement du Canada achète, des Prêtres de Saint-Sulpice de Montréal, la totalité de l'assiette du " Chemin du milieu " ou " Middle Road " faisant partie du lot 17 de la paroisse de L'Annonciation-du-Lac-des-Deux-Montagnes. Il s'agit d'une superficie est de 4,01 hectares.

30 janvier 1986 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 106945

Le gouvernement du Canada achète de Marie Van Pollaert et Alfred Walravens le lot 17-177 (partie) de la paroisse de L'Annonciation-du-Lac-des-Deux-Montagnes. Il s'agit d'une superficie de 2,70 hectares (6,67 acres).

17 septembre 1990

Le gouvernement du Canada achète de Maxime Rousseau, Jean-Michel Rousseau et la Municipalité d'Oka les lots 17-371-15 à 17-371-21, 17-371-22 (partie), 17-371-23 à 17-371-33, 17-371-34 (partie), 17-371-35, 17-371-36 (partie), 17-371-37, 17-371-38, 17-371-39 (partie), 17-371-40 (partie), 17-371-41 (parties), 17-371-42 (parties), 17-371-43 (parties), 17-371-44, 17-371-45, 17-371-47, 17-371-49, 17-371-52, 17-371-54, 17-371-55, 17-371-57 à 17-371-62, 17-371-67, 17-371-73, 17-371-74, 17-371 (partie), 17-427 et 17 (parties) (2) de la paroisse de L'Annonciation-du-Lac-des-Deux-Montagnes. Superficie totale : 42,98 hectares (106,7 acres).

10 décembre 1992 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 210795

Décret en conseil 1992-2587 du gouvernement du Canada autorisant les Indiens de Kanesatake à occuper les terrains acquis des Sulpiciens le 31 mai 1945. Le décret ne confère cependant pas à ces terrains le statut de réserve indienne.

1992

Le gouvernement du Canada achète de différents propriétaires privés les lots 17-185-1, 17-205, 17-206, 17-211 à 17-216, 17-222 à 17-228, 17-240, 17-243, 17-248 à 17-252, 17-257 à 17-261, 17-293 à 17-298, 17-305, 17-312, 17-314, 17-316, 17-354 à 17-356, 17-371-1 à 17-371-5, 17-371-7, 17-371-8, 17-371-10 à 17-371-13, 17-371-46, 17-371-63, 17-371-94 à 17-371-103, 17-407, 17-423 à 17-426 et 17-428 et des parties des lots 17, 17-185, 17-193, 17-202, 17-203, 17-204, 17-235, 17-237, 17-241, 17-371-6 et 17-371, tous de la paroisse de L'Annonciation-du-Lac-des-Deux-Montagnes. La superficie indiquée est de 27,72 hectares (68,49 acres).

1993

Le gouvernement du Canada achète de différents propriétaires privés et de la SCHL les lots 16-62 à 16-70, 17-185-2, 17-185-4, 17-191-2 à 17-191-6, 17-191-12, 17-207, 17-210, 17-217, 17-230 à 17-234, 17-242, 17-244, 17-245, 17-247, 17-263 à 17-267, 17-285, 17-299 à 17-304, 17-306 à 17-311, 17-313, 17-315, 17-329 à 17-333, 17-358, 17-359, 17-360, 17-371-75 à 17-371-79, 17-371-81 à 17-371-84, 17-388, 355-1 et 355-2 et des parties des lots 15, 15-1, 16 (six parties), 17 (trois parties), 17-1-1, 17-1-2, 17-1-3, 17-1-18, 17-2, 17-185, 17-189, 17-191-1, 17-191-7, 17-191-11, 17-191-13, 17-192, 17-218 à 17-221, 17-235, 17-236, 17-238, 17-239, 17-241, 17-253 à 17-256, 17-262, 17-268, 355 (deux parties), 17-371 et 17-371-80 (deux parties), tous de la paroisse de L'Annonciation-du-Lac-des-Deux-Montagnes. Superficie indiquée : 150,64 hectares (372,23 acres).

1994

Le gouvernement du Canada achète de différents propriétaires privés les lots 15, 16-4, 16-5, 16-7, 16-23, 16-26, 16-34, 16-35, 16-42 à 16-45, 17-186-4, 17-186-5, 17-186-9, 17-208, 17-209, 17-270-2, 17-357, 17-358, 17-370, 17-371-50, 17-371-51, 17-371-53, 17-371-56, 17-371-68 à 17-371-72, 17-371-91, 17-371-92 et 17-371-105 et des parties des lots 15-1, 16-3, 16-14, 16-27, 16-33, 16-46, 17, 17-373, 17-274, 17-279 et 17-371, tous de la paroisse de L'Annonciation-du-Lac-des-Deux-Montagnes. Superficie : 10,39 hectares (25,67 acres).

1995

Le gouvernement du Canada achète de différents propriétaires privés les lots 16-8, 16-9, 16-10, 16-16 à 16-22, 16-24, 16-25, 16-39, 16-40, 16-41, 16-51 à 16-57, 16-85, 17-269, 17-270-1, 17-281, 17-369, 17-371-48, 17-371-85 à 17-371-90, 17-371-93, 17-408, 17-411, 17-420 et 17-421 et de parties des lots 16-50, 16-59, 17, 17-185, 17-270, 17-272, 17-275 à 17-278, 17-280 et 17-371-66, tous de la paroisse de L'Annonciation-du-Lac-des-Deux-Montagnes. Superficie mentionnée : 12,26 hectares (30,29 acres).

1996

Le gouvernement du Canada achète de différents propriétaires privés les lots 16-60, 17-186-1, 17-186-10, 17-186-12 à 17-186-25, 17-371-64 et 17-371-65 et de parties des lots 17, 17-185, 17-186, 17-270, 17-271, 17-274, 17-371-66, 17-374, tous de la paroisse de L'Annonciation-du-Lac-des-Deux-Montagnes.

21 décembre 2000

Entente conclue par les Mohawks de Kanesatake et le Canada appelée *Entente concernant l'exercice de pouvoirs gouvernementaux par Kanasetake sur son assise territoriale provisoire*.

27 mars 2001

Dépôt au Sénat du projet de loi S-24 appelé *Loi sur le gouvernement du territoire provisoire de Kanesatake*.

Juin 2001

Modification de l'article 24.1 de la *Loi sur l'arpentage des terres du Canada* pour y ajouter les terres indiennes de Kanesatake.

CHRONOLOGIE DE L'ARPENTAGE DES LIMITES

- 1) **1945** : vente par les Sulpiciens à Sa Majesté de plusieurs parcelles de terre occupées par les indiens;
- 2) **1946** : plans de Claude Rinfret pour illustrer la transaction de 1945
- 3) **1946** : arpentage du " lot à bois " par Claude Rinfret;
- 4) **1954** : réarpentage des parcelles des terres indiennes à l'exception des lots du village par Pierre Landry;
- 5) **1957** : arpentage d'une partie du chemin Saint-Gabriel par Pierre Landry;
- 6) **1958** : achat par sa Majesté de parcelles de terre;
- 7) **1959** : arpentage des lots 254-1 à 254-4 et 255-1 à 255-4 (Côte Rouge) par Pierre Landry;
- 8) **1966** : achat par sa Majesté de parcelles de terre;
- 9) **1967 à 1973** : réarpentage des parcelles constituant les terres indiennes de Kanesatake par André-D. Tétreault;
- 10) **1990** : Pierre-Yves Clément fait l'arpentage de nouvelles parcelles achetées par le fédéral;
- 11) **1991** : nettoyage des limites du " lot à bois " par bûcherons embauchés par la bande. Le rapport d'inspection par le bureau régional de la Division des levés officiels recommande un réarpentage complet de ce lot;
- 12) **1993** : achat de 60 parcelles de terre par le fédéral de propriétaires privés, d'après leur désignation cadastrale, pour être ajoutées aux terres détenues par les indiens;
- 13) **1997** : arpentage des lots 60-1, 60-2, 61-1, 61-2 et les limites extérieures du " lot à bois " par Michel Bolduc.